

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 15 mai 2018

Au cours de sa séance du 15 mai 2018, le Conseil a notamment :

ASSURANCE

- donné son accord de principe pour la souscription d'une assurance de responsabilité civile pour préjudices de fortune aux membres de l'exécutif.

PLANETE ENFANTS

- accepté le rapport de Nofival sur l'examen succinct pour les comptes consolidés au 31 décembre 2017.
- accepté les nouveaux statuts de l'association Planète Enfants.
- accepté le nouveau règlement du personnel de Planète Enfants.

BOURGEOISIE

- accepté que le service technique communal prenne en charge l'entretien des bâtiments appartenant à la bourgeoisie en lien avec les alpages.
- adjugé le mandat d'appui géologique au bureau Norbert SA à Martigny dans le cadre de la construction de la piste forestière de l'Erié.

AGRICULTURE - VITICULTURE

- accepté qu'un courrier soit adressé par l'Etat du Valais à tous les propriétaires concernés par la zone touchée par la flavescence dorée, avec obligation de faire le traitement par les propriétaires, selon la décision du Conseil d'Etat.

ALPAGES

- informé que l'inalpe 2018 aura lieu le samedi 26 mai 2018 à l'alpage de Randonnaz. La route Buitonnaz-Chiboz étant fermée, l'accès routier devra se faire par Ovronnaz.

PAROISSE

- informé que la cure est propriété de la Paroisse et que, dès lors, tous les travaux de contrôle de ce bâtiment sont à charge de la Paroisse.

COURS D'EAU

- adjugé, dans le cadre du Torrent de Saxé, l'analyse du terrain dont le taux de fluore et de cuivre doit être contrôlé, au bureau Moret & Associés.

SECURITE ROUTIERE

- décidé de mettre en vigueur une nouvelle procédure concernant la pose d'affiches publicitaires sur les ponts piétons, qui implique d'obtenir l'accord de la police municipale, sur un formulaire officiel d'autorisation pour publicité temporaire, avec transmission à la police cantonale pour accord.

SERVICES INDUSTRIELS

- adjugé les travaux de génie civil du carrefour Charnot – Petit Pont à l'entreprise Joseph Carron SA selon la procédure sur invitation.
- adjugé les travaux d'appareillage du carrefour Charnot – Petit Pont à l'entreprise Charly Gaillard & Fils SA selon la procédure sur invitation.

SENIORS

- donné son accord de principe sur la création d'un groupe de travail Séniors.

ECOLES

- accepté la création de canapés forestiers sur le territoire communal pour les écoles.

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

- Requérants :** 51/18 Thurre Corinne et François, Rte de Martigny 85A -1926 Fully
Objet : Fermeture d'un couvert existant.
Situation : L'Insarce, Route de Martigny, Folio 12, parcelle n°5903, zone faible densité
- Requérante :** 39/18 Lonfat Tiffany, Ch. des Cèdres 31 - 1926 Fully
Objet : Construction d'un auvent sur entrée.
Situation : Verdan, Chemin des Cèdres, Folio 25, parcelle n°3486 – PPE 52724, zone faible densité
- Requérant :** 24/18 Carron Christophe et Ometz Patrice, Par Carron Camille, Ch. du Chevrier 58 -1926 Fully
Objet : Installation de capteurs solaires et modification d'une ouverture en façade.
Situation : La Fontaine, Ruelle du Mazot Blanc, Folio 3, parcelle n°563, zone coteau
- Requérants :** 34/18 Georges Isabelle et Pierre-Alain, Rte de la Forêt 62 - 1926 Fully
Objet : Construction d'une piscine enterrée non-chauffée.
Situation : La Forêt, Route de la Forêt, Folio 27, parcelle n°6998 (mutation en cours), zone coteau
- Requérants :** 50/18 Tornay Maria-José et Blaise, Rte des Pêcheurs 87A - 1926 Fully
Objet : Agrandissement d'un couvert à véhicules.
Situation : Le Pro Saxé, Route des Pêcheurs, Folio 46, parcelle n°7781, zone faible densité

TRIAGE FORESTIER CDF

- pris note du rapport Nofival concernant la possibilité d'adhésion des communes dans le triage forestier suite à la modification de l'art. 21 al. 2 ch. 28 de la LTVA (dès le 01.01.18).